Swiss Confederation

39ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide

Genève, le 13 septembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son premier rapport. Le choix des thèmes auxquels il compte se dédier nous parait très pertinent et nous lui souhaitons plein succès dans l'exécution de son mandat. En tant que pays à l'origine de ce mandat nous suivrons ses travaux de près.

Premier domaine d'intérêt du Rapporteur, la lutte contre l'impunité fait partie intégrante de la justice transitionnelle. Aujourd'hui la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala – la CICIG institution pionnière en la matière, se trouve sous énorme pression. Cette pression s'étend aux acteurs sociaux et institutionnels qui collaborent avec elle, y compris les défenseurs des droits de l'homme. La Suisse a soutenu cette commission depuis sa création en 2007. Elle reste convaincue des importantes avancées qu'elle a pu accomplir dans sa fonction de soutien aux autorités judiciaires nationales et de la nécessité de la poursuite de son travail.

Monsieur le Rapporteur spécial, quelles sont vos recommandations au système onusien et aux Etats membres en vue d'une sortie de la crise dans laquelle la CICIG se trouve actuellement ?

La Suisse se réjouit de cette nouvelle occasion d'interagir avec le Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la Responsabilité de protéger aborde le rôle du système de protection des droits de l'homme et en particulier le rôle préventif du Conseil des droits de l'homme. La Suisse a introduit avec un groupe d'Etats une résolution à ce sujet lors de la dernière session du Conseil.

Monsieur le Conseiller spécial, pourriez-vous élaborer vos propos sur le potentiel préventif du Conseil des droits de l'homme et plus spécifiquement sur le potentiel de rapprochement des

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20 Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

trois piliers de l'ONU afin d'améliorer la prévention des violations flagrantes des droits de

l'homme, notamment celles constitutives de génocide ?